Université BORDEAUX MONTAIGNE

Direction Générale des Services

Ref : CA2025/53

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 10 OCTOBRE 2025

DÉLIBÉRATION PORTANT APPROBATION DE SORTIE D'INVENTAIRE DES BIENS DE L'ACTIF DE L'UNIVERSITÉ BORDEAUX MONTAIGNE

➲ **le CONSEIL D'ADMINISTRATION de l'Université Bordeaux Montaigne, en sa séance du 10 octobre 2025 réuni sous la présidence de Monsieur Alexandre PÉRAUD,**

Vu le code de l'éducation, et notamment son article L.712-2,
Vu les statuts en vigueur de l'Université Bordeaux Montaigne,

Le quorum étant atteint,

➢ *Après en avoir délibéré,*

➲ ***DÉCIDE :***

Article 1 :
Le conseil d'administration de l'Université Bordeaux Montaigne approuve la sortie de l'inventaire de biens de l'établissement d'un montant total de 106 270,72€ et amortis en totalité et dont la valeur comptable est de 0€, tels que définis en document joint à la présente délibération.

Article 2 :
La présente délibération sera transmise à Monsieur le Recteur de la région académique Nouvelle-Aquitaine, Recteur d'académie de Bordeaux.
Elle sera publiée sur le site internet de l'université conformément aux dispositions statutaires relatives à la publication des actes règlementaires de l'Université Bordeaux Montaigne.

Délibéré par le conseil d'administration, à Pessac, le 10 octobre 2025.

Membres présents	**20**
Membres représentés	**13**
Nombre total (membres présents + membres représentés)	**33**
Nombre d'abstention (s)	**0**
Nombre de votants	**33**
Nombre de vote(s) blanc(s) ou nul(s)	**0**
Nombre de suffrages valablement exprimés	**33**
Nombre de suffrages pour	**33**
Nombre de suffrages contre	**0**

Le Président,

UNIVERSITÉ BORDEAUX MONTAIGNE – PRÉSIDENCE

Alexandre PÉRAUD.

Publié le : - 5 NOV. 2025

Transmis à M. le Recteur de l'Académie de Bordeaux : - 5 NOV. 2025